



## SCI pour TRAVAUX et RACHAT DE BIEN

Par **GILLES70**, le **30/12/2011** à **20:57**

Bonsoir

Mon père est décédé en 2006. Je suis fils unique. Suite à son décès j'ai entre autres hérité d'une maison au  $\frac{3}{4}$  en tant que nu propriétaire et ma mère au  $\frac{3}{4}$  usufruitière puis  $\frac{1}{4}$  pleine propriété.

Fin 2006 suite à de graves problèmes de santé ma mère a été mise sous tutelle dont j'étais le tuteur. Son état de santé s'est nettement amélioré depuis et le médecin a donné un avis favorable pour une mise sous curatelle pour 2012.

Depuis 2007 ma mère a été placée en maison de retraite. La maison nécessite des travaux de rénovation car j'envisage une mise en location. Pour réaliser les travaux il me faudra emprunter.

La constitution d'une SCI est-elle envisageable dans cette situation ? La banquière m'a dit qu'il fallait racheter la valeur de la maison. Je ne comprends pas. Pourriez-vous m'éclairer sur le sujet ??

Encore merci par avance